

A l'attention des membres de la Commission de politique étrangère
du Conseil national

Avril 2007

Première partie du rapport: la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail sur les peuples autochtones et tribaux

«La question que vous avez soulevée d'une ratification pour des raisons de politique étrangère (solidarité avec les peuples autochtones) ne faisait pas l'objet du rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse. Par conséquent, le rapport ne se prononce pas sur la question.»

Extrait d'une réponse écrite à swisspro-ILO169 de la conseillère fédérale Leuthard, 7.11.2006

Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national,

Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard l'a dit haut et fort: bien que la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail pour les peuples autochtones et tribaux concerne la politique étrangère, la première partie du rapport concerne avant tout des questions de politique interne, et écarte les aspects de politique extérieure.

- Il faut répondre à ne question de politique étrangère par des arguments de politique intérieure.
- Avec l'approbation de la première partie du rapport, il s'agira d'étudier aussi le postulat de Remo Gysin (99.343); en conséquence, la discussion sur la ratification de la C169 devrait être interrompue.

Plus de 30 organisations de protection des droits humains, d'ONG de politique de développement, d'vres d'entraide et d'Eglises se sont rassemblés au sein de la coalition d'ONG swisspro-ILO 169. Il s'agissait de rendre la Commission de politique de développement et le Parlement attentifs à l'importance de ladite Convention 169. Il ne faudrait pas interrompre prématurément la discussion de politique étrangère et écarter simplement le Postulat 99.3433.

De nombreuses matières premières vitales pour les intérêts de la Suisse (bois, pétrole, uranium) proviennent de territoires habitats traditionnels autochtones et la coopération au développement est quotidiennement impliquée dans les intérêts autochtones. La Convention 169 de l'OIT comporte pour les peuples autochtones le principe de l'approbation libre, opportune et documentée – donc le droit d'être consulté pour les peuples autochtones sur toutes les questions les concernant. Ce principe est un instrument de politique de développement important et jusqu'ici le seul instrument juridique à caractère contraignant pour la protection des peuples autochtones dans le monde. En ratifiant la Convention 169-OIT, la Suisse peut dès lors donner un signal important pour sa politique extérieure.

La coalition des ONG swisspro-ILO 169 a élaboré à cet égard un argumentaire détaillé.

Se fondant sur la première partie du rapport, la Suisse prend en outre position sur les différents domaines évoqués dans le rapport. La prise de position semble aller dans une large part vers les conclusions finales, page 54ss. de la première partie du rapport et peut donc se lire en parallèlement à ce rapport.

Nous vous prions instamment de ne pas rejeter le postulat 99.3433 de Remo Gysin, mais plutôt de veiller que le Parlement puisse se prononcer sur la ratification de la Convention OIT 169. Avec la ratification, la Suisse donnerait un signal important et utile en matière de politique étrangère et ouvrirait des espaces favorables à une politique de paix.

Les membres de swisspro-ILO 169 restent volontiers à disposition pour un entretien.

Pour la coalition des ONG swisspro-ILO 169

Christa Luginbühl, (INCOMINDIOS Suisse)
Diego Gradis (Traditions pour Demain)
Tildy Hanhart (PROPAZ Suiza-Chiapas)

Pierette Birraux (doCip)
Kaspar Haller (Société pour les peuples menacés)
Max Mader (infoe Suisse)

Une déclaration commune des organisations suivantes:

- Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (doCip)
- Société pour les peuples menacés (SPM)
- Institut für Ökologie und Aktions-Ethnologie Schweiz (infoe Schweiz)
- Internationales Komitee für die Indianer Amerikas (Incomindios Schweiz)
- PROPAZ Suiza-Chiapas (Programme commun pour la paix) pour le Sud du Mexique, de Caritas, Pain pour le prochain)
- Traditions pour Demain

La question est soutenue par les organisations suivantes:

- Action de Carême
- akte arbeitskreis tourismus & entwicklung
- Alliance Sud (Communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et EPER) • Pain pour le Prochain (PPP)
- Fonds Bruno Manser
- Caritas Suisse
- Conférence des évêques suisses (CES)
- Déclaration de Berne (DB)
- EPER
- Fédération genevoise de coopération (FGC)
- Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO)
- Four Winds Association
- Greenpeace Suisse
- Guatemalanetz Bern
- Guatemalanetz Zurich
- Helvetas
- humanrights.ch/MERS
- International Workgroup for Indigenous Affairs, Groupe locale Suisse (IWGIA)
- MCI Genève
- Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
- Peace Brigades International Schweiz
- Peace Watch Switzerland
- Service Chrétien de Paix (CFD)
- Swissaid
- Union syndicale suisse
- WWF Suisse